



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante et unième session
Lima, 1^{er}-8 décembre 2014
Point 12 b) de l'ordre du jour
Mise au point et transfert de technologies et mise en place
du Mécanisme technologique
Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies¹.
2. Le SBI a pris note des consultations entre le FEM et le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), ainsi que des progrès réalisés pour faire cadrer l'exécution du volet du programme stratégique de Poznan concernant l'appui aux centres des technologies climatiques et au réseau des technologies climatiques avec la mise en œuvre opérationnelle et les activités du CRTC, en réponse à l'invitation qu'il avait adressée à cet effet à sa quarantième session². Il a aussi pris note des domaines de collaboration³ entre les centres régionaux de transfert de technologies et de financement, soutenus par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznan, et le CRTC, et a invité le FEM à rendre compte sur cette collaboration dans ses futurs rapports.
3. Le SBI a noté que le Comité exécutif de la technologie, en réponse à l'invitation qu'il lui avait adressée à sa quarantième session⁴ à évaluer le programme stratégique de Poznan, a engagé le débat sur la question à sa neuvième réunion, tenue à Bonn (Allemagne) en août 2014⁵. Le SBI a aussi noté que le Comité exécutif de la technologie entreprendra l'évaluation du programme stratégique de Poznan en 2015, selon le mandat qui doit être élaboré par l'équipe spéciale du Comité chargée de cette tâche. Il a invité le Comité exécutif de la technologie à lui présenter, à sa quarante-deuxième session, un rapport d'étape sur ses conclusions préliminaires (juin 2015) et à lui soumettre, à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015), un rapport final à la Conférence des Parties.

¹ FCCC/CP/2014/2,(annexe, part II, sect. 4) et FCCC/CP/2014/2/Add.1.

² FCCC/SBI/2014/8, par. 141.

³ FCCC/CP/2014/2/Add.1, annexe, par. 14.

⁴ FCCC/SBI/2014/8, par. 142.

⁵ FCCC/SB/2014/3, par. 50.